

**PROCÈS VERBAL SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 22 NOVEMBRE 2016 À 18H30  
MAIRIE DE TROUY**

L'an deux mille seize le vingt-deux novembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Nadine MOREAU, Didier GUICHARD, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Nathalie BERNIOT, Bertrand TISSIER, Marc BELLENGER, Sophie SARIAN, Marc SOUDY, Laurent GOSCINSKI, Didier GEORGES, Bernard BOURDU, Béatrice RATELET, Stéphanie LHOSTE, Laetitia PREVOST, Rachel TANNEUR, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY, Anne-Marie FERREIRINHO.

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Oliver GALOPIN, Coralie DEROCHE, Patrick SEGAUD.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Patrick SEGAUD.

**Ont donné Pouvoir :** Patrick SEGAUD à Gérard SANTOSUOSSO,  
Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016**

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 13 septembre a été approuvé à l'unanimité.

---

**POINTS INFORMATIFS**

↪ **Nouvelles dispositions relatives au statut de l'élu local – Droit Individuel de Formation (DIF)**

Depuis la parution du décret N°2016-870 du 29 juin 2016 et la loi N°2016-341 du 23 mars 2016, l'ensemble des membres du Conseil municipal bénéficient chaque année d'un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures, cumulable sur toute l'année du mandat. Il est financé par une cotisation obligatoire de 1% assise sur le montant des indemnités brutes. Mais l'application de cette cotisation qui devait s'appliquer à compter du 01/10/2016 est repoussée faute de compte de paiement clairement identifié, par la caisse des dépôts. Aussi dès que la situation sera débloquée, cette cotisation sera appliquée et ce rétroactivement aux élus concernés.

↪ **Nouveau recrutement au sein du service technique**

Suite au départ en retraite d'un agent et à la fin d'un contrat à durée déterminée, lequel ne pouvait pas être renouvelé, deux postes ont été déclarés vacants au sein du service technique :

- Un poste spécialisé dans les travaux bâtiment avec polyvalence espaces verts ;
- Un poste spécialisé dans les espaces verts avec polyvalence voirie – travaux.

# POINTS DÉLIBÉRATIFS ET RENDU-COMPTE PAR THÈMES

## VIE MUNICIPALE ET LOCALE Gérard SANTOSUOSSO

### THÈME LES RESSOURCES HUMAINES Le Maire

#### 1. Création d'un poste d'Adjoint technique 2ème classe

*Délibération adoptée à l'unanimité*

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité **CRÉE** un emploi d'Adjoint technique 2ème classe à temps complet de 35/35ème à compter du 01/12/2016 et **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales correspondant à cet emploi seront inscrits au Budget primitif de l'exercice 2016.

#### 2. Création d'un poste contrat aidé (CAE/CUI...) pour l'animation du RAM

*Délibération adoptée à l'unanimité*

Depuis 2 ans, les services travaillent sur une réorganisation du RAM, les services de la CAF nous ayant alerté sur le fait qu'il y avait trop d'intervenants dans ce service à savoir 3 personnes. Un recrutement a été lancé afin que le fonctionnement du relais soit mis en conformité avec les attentes de la CAF qui le subventionne. Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité **CRÉE** un emploi d'Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 20/35<sup>ème</sup> à compter du 01/01/2017 et **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales correspondant à cet emploi seront inscrits au Budget de l'exercice 2017.

### THÈME LES FINANCES Le Maire

#### 1. Vote du Budget supplémentaire de la Commune 2016

*Délibération adoptée à la majorité (abstention de Bertrand TISSIER, Anne MICHALEUVIEZ, Marc BELLENGER, Pascal GOUDY et Stéphanie LHOSTE)*

Vu le projet de Budget transmis à l'ensemble des élus ainsi que la présentation effectuée par Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire président la commission « vie municipale et locale », de l'ensemble des éléments budgétaires, préparés lors des commissions finances ; considérant que la section de fonctionnement et d'investissement du Budget 2016 de l'entité principale de la Commune, tant en recettes qu'en dépenses, s'équilibrent respectivement à **- 18 230 € et 77 460 €**. Le Conseil municipal après en avoir délibéré **A ADOPTÉ** à la majorité le Budget principal supplémentaire de la Commune 2016.

#### 2. Délibérations découlant du Budget supplémentaire 2016

*Délibérations adoptées à la majorité (abstention de Bertrand TISSIER, Anne MICHALEUVIEZ, Marc BELLENGER, Pascal GOUDY et Stéphanie LHOSTE)*

##### ↪ Actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) « n° 2-2013 relative à la réhabilitation de voirie »

Le Conseil municipal **A ABROGÉ** la délibération du 31 mars 2016 et l'**A REMPLACÉ** par la présente délibération ; **RETIENT, ACTUALISE** l'opération n° 2-2013 relative à la réhabilitation de voirie pour un montant total de **1 434 188 €** (détail communicable).

##### ↪ Actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) « n°01-2016, pour travaux de voirie »

Le Conseil municipal **A ABROGÉ** la délibération du 31 mars 2016 et l'**A REMPLACÉ** par la présente délibération ; **RETIENT, ACTUALISE** l'opération n° 01-2016 pour travaux de voirie pour un montant total de **94 859 €** (détail communicable).

➤ **Approbation de l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) n°2-2016 concernant l'opération « Acacias - Aménagement de la rue des Acacias et résidences seniors »**

Le Conseil municipal **A INSTAURÉ** une nouvelle autorisation de programme et crédits de paiement, correspondant à l'opération « **Acacias – aménagement de la rue et résidences seniors** » et **A APPROUVÉ** les crédits au Budget supplémentaire 2016 correspondant.

**3. Fixation des indemnités allouées aux comptables du Trésor**

*Délibération adoptée à l'unanimité*

Le Conseil municipal **A ACTÉ** le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de Conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ; l'indemnité au taux de 100 % par an (taux plein) pour un montant de **628,10 €** en 2016. ; que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Agnès LEJAY, trésorier principal, à compter du 01 avril 2016.

**1. Tarifs municipaux pour l'année civile 2017**

*Décision municipale*

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de la fixation des tarifs qui entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2017, une augmentation limitée à 1 % a été proposée. Ces tarifs seront consultables en mairie, sur le site internet de la Ville et communicables.

**2. Réalisation de l'emprunt pour 2016**

*Décision municipale*

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de la conclusion d'un nouveau prêt de 200 000 € sur 15 ans à un taux de 0.79% auprès de la Caisse d'Épargne Loire Centre et de la signature du contrat en découlant selon les principales caractéristiques.

**THÈME LES AFFAIRES GÉNÉRALES**  
**Le Maire**

**Création d'une servitude de passage pour une durée déterminée afin de préserver l'accès au château Rozé en l'attente de la réalisation d'une nouvelle voie carrossable**

*Décision municipale*

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** que la ville de Trouy a renoncé à acquérir par voie de préemption les terrains dénommés « le château de Trouy » pour les parcelles cadastrées Section AE n° 292 le Château de Trouy de 0 ha 00 a 14 ca ; Section AE n° 435 le Château de Trouy de 0 ha 03 a 18 ca appartenant à la SARL Marie-Galante, représentée par M. Nicolas Morin. ; l'acte de vente, établi par Maître Chantal DANJON, notaire à BOURGES, mentionne la création d'une servitude de passage au profit de la commune et ce, jusqu'au 31 octobre 2017.

**Approbation de la reprise en domaine public des VRD de trois lotissements**

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité concernant le lotissement « La résidence des Acacias »**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité **A APPROUVÉ** le classement des voies privées et équipements des parcelles Ai 153, Ai 155, Ai 154, ainsi que les espaces verts, dans le domaine public communal ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété et **CONFIE** la rédaction et l'établissement de l'acte authentique par devant Notaire Maître PREVOST à LEVET en vue de faire l'objet d'une publication à la conservation des hypothèques.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité concernant le lotissement « Clos du Château Gaillard »**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, **A APPROUVÉ** le classement des voies privées et équipements des parcelles ZR 53, ZR 9 et les espaces verts, dans le domaine public communal ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété et **CONFIE** la rédaction et l'établissement de l'acte authentique par devant Notaire Maître PREVOST à LEVET en vue de faire l'objet d'une publication à la conservation des hypothèques.

### ↳ **Délibération adoptée à l'unanimité concernant le lotissement « Le hameau du petit pré »**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité **A APPROUVÉ** le classement des voies privées et équipements des parcelles ZP 38, ZP 40 ainsi que les espaces verts dans le domaine public communal ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété et **CONFIE** la rédaction et l'établissement de l'acte authentique par devant Notaire Maître THEVENARD à BOURGES en vue de faire l'objet d'une publication à la conservation des hypothèques.

## LES SERVICES À LA POPULATION Adjoint délégué : Nadine MOREAU

### THÈME L'ENFANCE Sandrine FLOUZAT, Adjointe déléguée

#### Tarifs 2017 des différents services

##### *Décision municipale*

Pour l'année 2017, une augmentation de 1% des tarifs pour l'ensemble des services « enfance-scolaire » de l'accueil périscolaire et méridien, des mercredis, du restaurant scolaire et des séjours de vacances a été proposée en Commission municipale, le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de la fixation des tarifs pour l'année 2017, qui entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, lesquels seront consultables et communicables en mairie et sur le site internet de la Ville.

### THÈME LA JEUNESSE Sandrine FLOUZAT, Adjointe déléguée

#### Fixation du montant des dérogations scolaires

##### *Délibération adoptée à l'unanimité*

Pour information, le coût moyen départemental d'un élève du Cher dans les classes élémentaires publiques notifié par arrêté n° 2015-1-0883 du 02/09/2015 est fixé à 517 € et celui afférent à la ville de Trouy au titre de l'année 2015/2016, a été déterminé à 479.65 €. Toutefois, eu égard le contexte financier, Monsieur le Maire propose de ne pas mettre davantage en porte-à-faux les Budgets des Collectivités redevables et d'appliquer au montant précédent, une augmentation de 2.5%, pour ainsi parvenir à la fixation d'une participation de **210.90 €**. Le Conseil municipal **A ACCEPTÉ** le principe de la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles du 1<sup>er</sup> degré pour un montant de **210.90 €** par enfant inscrit pour l'année scolaire 2015/2016 et **PRÉVOIT** la recette émanant des participations dues par les Collectivités domiciliataires à l'article budgétaire 74741 du chapitre 74 du Budget principal de la Commune.

### THÈME LES ASSOCIATIONS Nadine MOREAU, Adjointe déléguée

#### Tarifs EJMT pour 2017

##### *Décision municipale*

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de la fixation des tarifs, des cautions et des modalités proposées, pour l'année 2017 qui entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Une augmentation limitée à 1 % pour les habitants et pour les extérieurs a été proposée et **A PRIS ACTE** des modalités de prêt aux associations locales lesquelles seront consultables et communicables en mairie et sur le site internet de la Ville.

#### Subvention pour la « promenade de la paix »

##### *Délibération adoptée à l'unanimité*

Le Conseil municipal **A APPROUVÉ** une promesse de dons à hauteur de 100 € en tant que participation symbolique témoignant de l'adhésion de la Ville dès lors que la réalisation du projet susvisé sera validée et officialisée.

**THÈME LES FESTIVITÉS ET LES ÉVÈNEMENTS**  
**Nadine MOREAU, Adjointe déléguée**

**Instauration d'une caution pour restitution des matériels (tables et bancs) « nettoyés » et d'un tarif pour location des marabouts à des extérieurs (hors Collectivités)**

*Délibération adoptée à l'unanimité*

Afin de sensibiliser les usagers sur le respect de certaines clauses du règlement des tables et bancs, notamment celle du nettoyage du matériel, le Conseil municipal **A INSTAURÉ** une caution « nettoyage », d'un montant de 20 €, applicable aux particuliers truciens et associations locales dans le cadre de l'utilisation de tables et bancs, sur le territoire de la commune de Trouy, dans le cas où le matériel serait restitué dans un état de propreté passable, **A INSTAURÉ** un tarif de location de 50 € dans le cadre de l'utilisation des marabouts applicable aux emprunteurs extérieurs sur autorisation exceptionnelle de la municipalité, hors Collectivités locales (exemple : établissement privé ou militaire dans le cadre de l'organisation d'une manifestation publique) ; **A CONSERVÉ** le montant de la caution à 200 € par mise à disposition pour les tables et bancs et à 300 € pour les marabouts ; **A APPROUVÉ** cette mise à disposition selon les conditions édictées par le règlement et **MAINTIENT** les autres dispositions antérieures (gratuité aux associations locales, écoles et fêtes de voisins).

**L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**Adjoint délégué : Franck BRETEAU**

**THÈME LES TRAVAUX**  
**Franck BRETEAU, Adjoint délégué**

**Approbation de l'extension de l'éclairage public rue du Gros Buisson**

*Délibération adoptée à l'unanimité*

Le Conseil municipal, à l'unanimité **A APPROUVÉ** le montage financier tel que défini ci-dessous ; **A AUTORISÉ** le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18 et annexé à la présente délibération ; et **INSCRIT** les crédits afférents au Budget de la Commune (en subvention d'équipement au compte 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

<b>Localisation des travaux</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant estimatif total des travaux HT</b>	<b>Montant de la participation de la Commune</b>
Chemin du Gros Buisson	Extension	7 624.83	3 812.41

**THÈME LE FLEURISSEMENT, L'EMBELISSEMENT ET LA PROPRETÉ URBAINE**  
**Olivier MAUPETIT, Conseiller municipal délégué**

**Adhésion de la Ville à « Villes et Villages fleuris »**

*Délibération adoptée à l'unanimité*

Le Conseil municipal **A APPROUVÉ** l'adhésion de la ville de Trouy au Conseil National des Villes et Villages Fleuris, laquelle donnera lieu au paiement d'une cotisation obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'un montant de 200 €.

**LES RELATIONS EXTERIEURES (extra communales)  
Et LE DEVELOPPEMENT DURABLE  
Adjoint délégué : Roland GOGUERY**

**THÈME BOURGES PLUS  
Roland GOGUERY, Adjoint délégué**

**1. Transfert de la compétence tourisme à Bourges Plus**

*Délibération adoptée à l'unanimité*

Le Conseil municipal **A FORMULÉ** un avis favorable sur ce transfert de compétence et d'approuver ainsi que :

- Article 1 : Les compétences « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités touristiques » et « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » sont transférées à la communauté d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Article 2 : Sont exclus du transfert des compétences citées à l'article 1 les équipements touristiques ainsi que la taxe de séjour.
- Article 3 : L'article 2 des statuts de Bourges Plus, et plus particulièrement la subdivision 1.1 Développement économique, est modifié pour prendre en compte cette évolution.

**2. Actualisation des statuts de Bourges Plus**

*Délibération adoptée à l'unanimité*

Le Conseil Municipal **A FORMULÉ** un avis favorable sur la modification des statuts de Bourges Plus découlant au transfert de la compétence tourisme (détail communicable)

---

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a remercié l'assemblée et a levé la séance à 20h10.**

Les présentes délibérations sont consultables et communicables. Les délibérations mentionnées ci-dessus seront publiées dans le recueil des actes administratifs. Leur publication a pour effet de les rendre opposables aux tiers.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO